

# La Butineuse de l'écologie

Lettre d'information de la Ruche de l'Écologie

Pour Vivre l'Écologie au quotidien dans les Monts du lyonnais

Mai 2009



## Des OGM dans les œufs de pâques... et la souffrance des poules en plus.

*Deux villages dans le Rhône ont renouvelé cette année une fête des œufs sous le signe des produits du terroir et des ballades à la campagne (Légnay et Montrottier). En vérité ces œufs proviennent d'élevages industriels aux conditions de production très intensives. " Les poules y sont élevées dans des cages de taille si réduite que leur surface de vie ne dépasse pas la dimension d'une page de format A4. Leur alimentation comprend entre autre des céréales d'importation OGM et de nombreux antibiotiques.*

*Il est vraiment dommage de constater si peu de respect pour les poules pondeuses. Le site internet de Montrottier ose même tromper le visiteur en annonçant qu'en 1963, les œufs provenaient des fermes de la région et qu'aujourd'hui le principe est le même.*

*Balancer 40 000 œufs dans la campagne sans s'inquiéter des conditions d'élevage et de la qualité des œufs proposés aux visiteurs est à l'opposé du développement durable. Le respect de la nourriture et la santé des animaux comme celui des humains ont un prix. C'est par un mode de production biologique qu'il est possible de donner à l'aliment toutes ses vertus nourrissantes mais c'est aussi le bien être animal et celui de notre environnement qui sont visés.*

*Ces fêtes devraient chercher davantage la qualité que la quantité. Se promener dans la campagne pour chercher des œufs est un merveilleux moment pour ouvrir les yeux sur les richesses de la nature et ce qu'elle peut nous apporter. A condition bien évidemment, de ne pas se tromper sur la marchandise qui nous est présentée.*

*Imaginez-vous une promenade du dimanche de Pâques dans un poulailler industriel rempli de cages et d'oiseaux mutilés et angoissés ? Les œufs issus de ce mode de production sont une concentration de polluants et de souffrances. Ils répondent à une logique où le gain d'argent prime sur la qualité de vie et la santé de tous.*

*Puisque nous savons à présent que notre terre est polluée par une agriculture intensive et irrespectueuse du consommateur, inventons d'autres fêtes qui privilégient la vie, la santé et le travail de qualité des agriculteurs. Et ces vrais œufs de pâques apporteront certainement la joie des poules en plus !*

Pour plus d'informations :  
[www.pmaf.org](http://www.pmaf.org)

## Semons la biodiversité pour le printemps de la Bio. Rendez vous le 6 juin 2009.

Cette année la Ruche de l'écologie organise un marché d'échanges de plants et de semences paysannes (c'est-à-dire non inscrites au catalogue officiel) sur le marché biologique de Ste Foy l'Argentière. Il sera suivi d'un repas avec des produits Biologiques dans le parc de la mairie.

Nous mettrons du purin d'ortie et autres extraits de plantes à disposition des visiteurs. N'hésitez pas à préparer les vôtres et à venir les échanger. Les préparations à base de plantes ont été interdites par la loi mais grâce à un fort mouvement de mobilisation des jardiniers et des "Amis de l'ortie", les parlementaires ont décidé de tolérer l'usage de ces produits non dangereux. Le sujet reste cependant encore très encadré par la loi et fait de vous un malfaiteur si vous offrez ou vendez vos semences et préparations à base de plantes. Cela revient à confisquer des savoirs qui ont souvent fait leurs preuves et qui se transmettent au travers des générations. C'est aussi l'adaptation de la biodiversité aux évolutions du climat qui est menacée.

Pour quelles raisons s'inquiéter ? N'oublions pas que les OGM, le catalogue officiel des semences, l'homologation des produits de jardinage, sont les outils d'un lobby financier extrêmement puissant qui ne tient aucun compte du partage des richesses et de notre environnement commun.

**Le 6 juin sera donc une date pour se réapproprier notre bien commun. Les échanges de plants et de semences seront gratuits. Une boîte de soutien sera installée pour chaque transaction. La somme récoltée servira à financer les actions de l'association "Kokopelli" qui**



**cultive et distribue d'anciennes variétés de plantes, interdites à la vente parce qu'elles ne sont pas inscrites au catalogue officiel. L'association Kokopelli a été condamnée par la justice pour son travail en faveur de la biodiversité des semences à cause d'un dépôt de plainte des industriels semenciers. C'est par conséquent le droit de cultiver la terre, de se nourrir, d'être solidaire les uns des autres et d'aider la nature à s'adapter au changement climatique qui nous est confisqué par cette condamnation au tribunal.**

Pour animer ce marché du 6 juin 2009, nous comptons donc sur vos savoirs de jardiniers et sur votre envie de partager les bienfaits de la biodiversité.

Pour réserver votre repas Bio ( 7€ ) : Chantal Torre 04 74 26 35 96



# Semences paysannes, quels enjeux

Par Guy Kastler, Chargé de mission à Nature & Progrès  
Article paru dans le bulletin de la Société financière de la Nef  
« Vif-argent n°49 - hiver 2009 »

**La diminution drastique de la biodiversité cultivée est un fait alarmant souligné dès 1996 par la FAO\* dans son rapport sur l'état des ressources génétiques mondiales des plantes. Ce phénomène a débuté dans les pays riches de l'hémisphère Nord et s'est accentué au fil du temps. Il se traduit par une uniformisation des espèces et des variétés cultivées qui nous rend vulnérables vis-à-vis des changements économiques, climatiques ou environnementaux.**

Dans son rapport, la FAO désigne comme cause principale de l'érosion génétique des plantes le remplacement des variétés traditionnelles par les variétés modernes, moins nombreuses et plus uniformes. La concentration des entreprises semencières au sein de moins de 10 sociétés multinationales, l'appropriation des ressources génétiques progressivement contaminées par les OGM, le catalogue officiel, le brevet ou encore le Certificat d'Obtention Végétale (COV) sur le vivant ont accentué cette érosion de la biodiversité cultivée disponible au niveau mondial.

## **Biodiversité et enjeux de société**

De base génétique étroite, les variétés modernes sont sélectionnées pour être performantes en conditions de confort (irrigation, engrais et pesticides) et ne peuvent pas s'adapter sans ces béquilles chimiques à la diversité des terroirs et des climats. Dépendantes des énergies fossiles (fabrication des engrais, mécanisation, transport), ces variétés modernes ont remplacé le travail paysan au détriment du climat et de l'emploi. On mesure ainsi la gravité de la situation : les risques encourus par notre agriculture dans le contexte actuel de crises alimentaire, climatique, énergétique et économique sont énormes, tout comme le besoin impérieux de réduire les intrants chimiques.

Ces variétés modernes qui représentent l'immense majorité des surfaces cultivées en Europe peuvent-elles répondre aux besoins actuels de nos sociétés ?

## **Le cadre réglementaire européen**

La réglementation européenne sur la commercialisation des semences s'est mise en place dès les années 50. Destinée à consolider et sécuriser le marché des semences industrielles, elle s'appuie sur une inscription obligatoire au catalogue officiel des variétés. Les critères d'inscription répondent à la volonté de développer la productivité du travail agricole et

l'industrialisation des modes de transformation. Une variété doit garder les mêmes caractères homogènes et stables sur un large territoire.

Cette exigence permet aussi de définir leur « protection » : le brevet aux États-Unis ou le COV en Europe certifient la semence industrielle et relègue la semence de ferme au rang de contrefaçon.

Ainsi ces critères destinés à sécuriser la propriété intellectuelle des semenciers sont devenus les seuls critères reconnus pour décrire les plantes. Ils imposent l'homogénéisation des milieux par la chimie et se révèlent évidemment totalement inadaptés aux variétés issues de sélections paysannes ou participatives. Ces dernières conservent en effet une trop grande diversité et variabilité pour pouvoir exprimer leur potentiel dans une grande diversité de conditions peu artificialisées. Or c'est justement cette absence de dépendance aux intrants chimiques qui leur donne leurs qualités gustatives et nutritionnelles inégalées !

Par ailleurs, le coût élevé de l'inscription au catalogue officiel des variétés (6 000 à 15 000 € pour une variété de céréales, plus de 3 000 € pour une potagère) ne peut être supporté pour des variétés à diffusion limitée.

Ainsi la réglementation sur les semences aboutit à la suppression de toute possibilité de diffuser des semences paysannes. L'Union européenne a tenté de répondre à ce problème avec différents projets de réglementation sur les « variétés de conservation ». Mais après 10 ans de lobbying acharné des semenciers, ces projets ont abouti à une directive qui se réduit à quelques variétés anciennes, produites à de très faibles volumes, dans des aires géographiques limitées.

## **Vers la confiscation des « ressources génétiques »**

La biodiversité cultivée est la matière première des semenciers. Cependant, en interdisant les semences paysannes, leurs lois la menacent d'extinction. C'est pourquoi les États ont organisé la collecte de ces semences avant qu'elles ne disparaissent. En 1983, la FAO a déclaré que les « ressources phylogénétiques sont un patrimoine commun de l'humanité et doivent être préservées et librement accessibles pour être utilisées dans l'intérêt des générations présentes et futures ».

Les semences paysannes de tous les champs du monde sont ainsi devenues une ressource librement accessible pour l'industrie.

En devenant monnayable sur le marché de l'humanité, autrement appelé marché mondial, ce patrimoine devient aliénable et les collections sont peu à peu privatisées.

# pour la biodiversité ?

D'un côté les semences issues du travail et des savoirs paysans sont décrétées communes à tous mais non commercialisables, de l'autre leur exploitation commerciale en fait des biens marchands privatisés par l'industrie semencière grâce aux droits de propriété intellectuelle.

## Les OGM clandestins

L'identification officielle de la variété entraîne l'obligation d'information. Refroidis par le refus des OGM par 80 % des Européens, les semenciers trouvent aujourd'hui avec le Certificat d'Obtention Végétale un moyen efficace pour contourner cette obligation. La définition légale des OGM s'arrête à la transgénèse : les autres technologies de manipulation génétique comme les mutations provoquées par rayonnement nucléaire ou produits chimiques, les fusions cellulaires, les stérilités mâles cytoplasmiques, les polyploïdies artificielles, les nanotechnologies, etc. sont exclues du champ d'application de la directive européenne 2001/18 sur les OGM. Elles sont ainsi exemptées des obligations d'évaluation des risques et d'étiquetage. Or, contrairement au brevet, le COV contourne l'obligation d'information sur les méthodes de sélections utilisées : nous mangeons ainsi déjà sans le savoir des blés mutés, des choux enrichis de gènes de radis et autres merveilles concoctées dans les laboratoires. La campagne aujourd'hui orchestrée en Europe pour promouvoir les avantages du COV sur le brevet n'a d'autre but que de remplacer les OGM réglementés par ces OGM clandestins.

## Des initiatives européennes novatrices en faveur de la biodiversité cultivée

En réaction à cela, on observe en Europe de nombreuses initiatives qui réorientent la manière de sélectionner et de multiplier des plantes et qui mettent au cœur de leur démarche la gestion et le renouvellement de la diversité génétique.

En France, plusieurs groupes du Réseau Semences Paysannes\*\* ont ainsi commencé à mener une démarche de collecte de variétés anciennes, de sélection et surtout de gestion dynamique à la ferme (conservation et renouvellement de diversité variétale).

Par ailleurs de nombreux agriculteurs cultivent leur blé, souvent en bio, fabriquent du pain avec des techniques traditionnelles et le vendent dans des circuits de proximité. Parce qu'ils sont paysans et boulangers, ils ont en effet constaté que les variétés modernes de blé ne correspondaient pas à leur besoin. C'est pourquoi ils ont commencé leurs sélections à partir de variétés anciennes à la recherche de caractéristiques plus intéressantes pour eux : capacité de la plante à développer le lien avec le sol (plutôt que d'utiliser les intrants chimiques),

aptitude à la panification au levain, qualité gustative et nutritionnelle du pain.

En maïs, les agriculteurs de Bio d'Aquitaine évaluent et sélectionnent des populations de pays, pour l'agriculture biologique et aussi la culture en conditions sèches. La volonté de reconquérir une autonomie vis-à-vis des OGM et des hybrides F1 (plantes que l'on ne peut pas ressemer et qui s'adaptent mal aux conditions de culture bio) est à l'origine de cette initiative. D'autres travaillent sur des potagères reproductibles ou des variétés anciennes d'arbres fruitiers. Ces initiatives se font souvent en collaboration avec des chercheurs de l'INRA, à travers des actions de recherche participative.

En Italie et en Espagne, des initiatives similaires se développent avec les mêmes motivations, souvent accompagnées d'une démarche de valorisation de variétés de terroir menacées de disparition (blé des Abruzes, blé dur pour la transformation artisanale de pâtes).

En Europe du Nord (principalement en Allemagne), sous l'impulsion de l'agriculture biodynamique, des sélectionneurs travaillent en lien étroit avec des agriculteurs, des consommateurs et des nutritionnistes. Utilisant des techniques respectant l'intégrité du végétal, ils développent des variétés adaptées aux besoins de l'agriculture biologique ou biodynamique.

En Europe de l'Est, l'agriculture paysanne cohabite avec une industrialisation galopante des systèmes de production. La centralisation de l'économie agricole a fortement réduit la biodiversité cultivée, en particulier les céréales qui sont difficilement cultivables en jardin. Après le régime communiste, les gouvernements successifs ont poursuivi la politique productiviste de l'agriculture qui menace aussi les ateliers de transformation artisanale. Dans ce contexte, des initiatives isolées, principalement des jardiniers amateurs et des associations, visent à conserver ou valoriser les variétés traditionnelles. Un des grands défis est la mobilisation des paysans pour la biodiversité cultivée et la reconstruction des filières courtes.

**Ces initiatives concourent toutes à faire reconnaître les droits des paysans et des jardiniers de ressemer et d'échanger leurs semences, aujourd'hui mises à mal par les lois françaises et européennes. Ces droits sont légitimes, n'attendons pas qu'on nous les donne, prenons-les ! Pour l'avenir de nos enfants, semons la biodiversité !**

\*Agence de l'ONU chargée de l'alimentation, résolution 8/83 signée par 113 pays.

\*\*Pour en savoir plus sur le Réseau Semences Paysannes : [www.semencespaysannes.org](http://www.semencespaysannes.org)

## L'Ortie, *fée* de la résistance

Pour ouvrir la semaine du printemps de la bio dans les Monts du lyonnais, le film " **L'Ortie, fée de la résistance** " sera projeté au cinéma **Paradiso le 27 mai à 20h**. C'est un documentaire qui montre l'usage des extraits de plantes et comment les fabriquer. Ce film explique aussi comment et pourquoi l'industrie chimique empêche le développement de ces connaissances. C'est aussi l'histoire du mouvement de résistance qui s'est organisé autour de l'ortie. Ce film est plein d'espoir et d'humour. Il nous donne l'envie d'agir et de réhabiliter cette plante dans nos jardins.



L'entrée du cinéma sera libre. Une caisse de soutien servira à l'achat de semences pour les distribuer aux paysans des pays en voie de développement. Semences considérées comme illégales en France par les industriels de l'agrochimie.



Appelé à tort "mauvaise herbe", l'ortie est une plante au jardin et à la cuisine. Savez vous que l'ortie est une plante alimentaire que l'on peut consommer :

à l'étouffée, au naturel, à la vapeur, en purée, en jardinière de légumes et en soupe. L'ortie contient jusqu'à 40% de son poids sec de protéine, riche en éléments minéraux et en vitamines dont la vitamine C. Les orties se récoltent toute l'année à partir du moment où la plante est jeune et n'est pas encore fleurie. Eviter de la cueillir sur des sites pollués.

### Recette soupe d'ortie :

Pour 4 personnes : 400g d'ortie, 4 pommes de terre, 1 oignon, crème fraîche, croutons aillés, parmesan ou autre fromage, 1 l d'eau sel, poivre.

Faire fondre l'oignon dans l'huile, ajouter les feuilles d'orties et laisser mijoter à couvert 7mn. Lorsque la verdure est cuite ajouter les pommes de terre avec l'eau et laisser mijoter. Lorsque la soupe est cuite passer au moulin ou au mixer, assaisonnez et ajouter crème et fromage et croutons aillés.

## Des maires s'engagent à défendre la biodiversité

Plusieurs municipalités ont déjà voté une délibération pour soutenir la biodiversité et la souveraineté alimentaire (les communes de Ste Catherine, Chambost Longessaigne, Duerne, Montrottier). D'autres élus se sont opposés aux OGM comme le député Christophe Guilloteau, qui a voté contre le projet de loi autorisant la culture des OGM en France, et le Conseiller général Bernard Chaverot, qui a signé la charte du Collectif Vigilance OGM 69. Nous avons invités plusieurs élus et responsables associatifs à prendre la parole au repas du 6 juin sur le marché biologique de Ste Foy l'Argentière. Ils nous expliqueront leurs motivations à s'engager auprès des jardiniers et des paysans qui cultivent la biodiversité..

### Parrainer une plante

Nous vous invitons à semer sur votre commune une variété en danger d'extinction non inscrite au catalogue officiel. Il suffit de vous mettre d'accord avec votre maire pour occuper un petit parterre communal. Vous afficherez ensuite par une pancarte les caractéristiques de cette variété. Les semences récoltées l'année suivante seront distribuées aux semeurs volontaires. Une partie sera envoyée à l'association Kokopelli qui aide les jardiniers paysans à développer et maintenir la biodiversité des semences.

Prendre contact avec une des personnes de la Ruche de l'écologie. Nous vous enverrons des semences de Kokopelli.

### Pour plus d'information vous pouvez contacter Les personnes suivantes :

<b>Sur Ancy :</b> Monique Ribard	04 74 05 83 91
<b>Sur Bessenay :</b> Viviane Dulski	04 74 72 84 57
<b>Sur Brullioles :</b> Colette Suzanne Anne Fritsch	04 74 26 58 49 04 74 70 57 20
<b>Sur Brussieu :</b> Michèle Sauvé :	04 74 70 90 00
<b>Sur Chambost-Longessaigne</b> C & A Torre :	04 74 26 35 96
<b>Sur Haute Rivoire :</b> Marité Prothière	04 74 26 39 05
<b>Sur Montrottier :</b> M. Clément ou T. Manceau :	04 74 70 18 71 04 74 70 21 96
<b>Sur St Romain de Popey :</b> Nérino Lorenzi	04 74 05 83 96
<b>Sur Virigneux :</b> Bernard Chuzeville	04 77 94 47 23

Infos régulières sur : [www.forumsocialvillages.org](http://www.forumsocialvillages.org)

### **Devenez adhérents à la Ruche de l'écologie**

La cotisation vous permet de rester informés de l'actualité des sujets suivis par l'association, d'emprunter le matériel et la documentation mis à disposition des adhérents, de commander les produits biologiques du groupement d'achat, de participer à la fabrication du pain au levain et aux animations diverses sur l'écologie. Deux montants de cotisation sont proposés par l'association. Une cotisation normale à 6 Euros et une cotisation de soutien à 10 euros. Cette somme couvre approximativement les frais d'expédition des comptes rendus des réunions bimensuelles et du secrétariat associatif.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Envoyer à : Ruche de l'écologie, 69770 MONTROTTIER